

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le présent rapport de suivi du commerce de l'OMC sur les évolutions liées au commerce est publié alors que le monde se trouve confronté à de graves difficultés. Comme nous l'avons exposé en détail dans les quatre rapports précédents, le monde continue de lutter contre la pandémie de COVID-19. Dans le même temps, la guerre en Ukraine a créé une crise humanitaire de très grande ampleur et a eu un impact négatif sur l'économie mondiale, avec de graves conséquences potentielles pour de nombreux pays partout dans le monde, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire.

2. Bien que la première partie de la période couverte par le présent rapport (mi-octobre 2021 à mi-mai 2022) ait été porteuse de nouvelles encourageantes quant à la reprise économique postpandémie, la guerre entre la Russie et l'Ukraine a porté un coup sévère aux perspectives de l'économie mondiale. Des enjeux majeurs, tels que l'accès aux vaccins, aux diagnostics et aux traitements contre la COVID-19, demeurent les principaux risques de dégradation auxquels le monde est confronté du fait de la pandémie. La guerre accentue encore la pression sur l'économie mondiale, avec des coûts commerciaux qui continuent d'augmenter et une inflation croissante.

3. Bien que la période visée par l'examen se termine le 15 mai 2022, le présent rapport fait également brièvement référence au fait que, le 17 juin 2022, les Membres de l'OMC ont conclu avec succès la douzième Conférence ministérielle (CM12) à Genève. Cette Conférence a permis d'obtenir une série de résultats sans précédent négociés au plan multilatéral concernant les subventions à la pêche, la réponse de l'OMC aux urgences, y compris une dérogation à certaines exigences concernant l'octroi de licences obligatoires pour les vaccins contre la COVID-19, la sécurité alimentaire et la réforme de l'OMC. Le moratoire sur les droits de douane applicables au commerce électronique a également été prorogé. Ce résultat souligne le rôle essentiel de l'OMC pour régler les questions les plus urgentes pour le monde, surtout à un moment où des solutions multilatérales sont indispensables afin de faire face à la pandémie, relever les défis environnementaux et favoriser une plus grande inclusion socioéconomique.

4. En s'appuyant sur le succès de la CM12, les Membres de l'OMC ont maintenant une occasion collective importante de jeter les bases de nouveaux progrès dans les mois à venir.

Constatations spécifiques

5. Les perspectives économiques mondiales se sont détériorées depuis février en raison de la guerre en Ukraine, ce qui a incité l'OMC à revoir à la baisse ses prévisions concernant le commerce mondial pour les deux prochaines années. Dans ses dernières prévisions du 12 avril 2022, l'OMC table sur une croissance du volume du commerce de marchandises de 3,0% en 2022, contre 4,7% dans les prévisions précédentes d'octobre dernier. Le commerce devrait croître de 3,4% en 2023, bien que ces projections dépendent fortement de l'évolution du conflit.

6. Le conflit n'a pas été le seul facteur à peser sur le commerce au cours de la période considérée. La vague Omicron de la COVID-19 a vu les cas et les décès augmenter fortement au cours du premier trimestre de 2022, alourdissant le bilan humain de la pandémie. Plus récemment, des mesures de confinement rigoureuses en Chine visant à contrôler la propagation de la maladie ont à nouveau perturbé la production et le commerce à un moment où les pressions sur l'offre semblaient s'atténuer. Ces mesures de confinement pourraient entraîner de nouvelles pénuries de biens intermédiaires et finaux, aggravant les problèmes de la chaîne d'approvisionnement et accentuant les pressions inflationnistes.

7. **Depuis le déclenchement de la pandémie de COVID-19, 436 mesures commerciales et liées au commerce dans le domaine des marchandises ont été mises en œuvre par les Membres et observateurs de l'OMC.** Parmi celles-ci, 288 (66%) étaient de nature à faciliter les échanges et 148 (34%) étaient restrictives pour le commerce. Les restrictions à l'exportation représentent 82% de toutes les mesures de restriction des échanges liées à la COVID-19. Selon les informations recensées par le Secrétariat ou reçues des délégations et vérifiées par la suite, environ 73% (89 sur 122) des restrictions à l'exportation ont été progressivement éliminées, ce qui signifie qu'à la mi-mai 2022, 33 restrictions à l'exportation étaient encore en place. Selon les estimations, les échanges visés par les mesures de facilitation des échanges liées à la COVID-19 encore en place (149,7 milliards d'USD) sont plus importants que ceux visés par des restrictions commerciales (99,8 milliards d'USD).

8. Au cours de la période considérée, les Membres de l'OMC ont fait état de 37 mesures liées à la COVID-19 concernant des marchandises, principalement des modifications de mesures existantes initialement mises en œuvre aux premiers stades de la pandémie, ou la suppression de certaines autres. De même, **le flux de nouvelles mesures de soutien liées à la COVID-19 prises par les Membres de l'OMC** pour atténuer les impacts sociaux et économiques de la pandémie a considérablement diminué depuis le second semestre 2021.

9. Dans les **secteurs des services**, le Secrétariat a enregistré 155 mesures liées à la COVID-19 introduites par des Membres et observateurs, depuis le début de la pandémie. Seules deux nouvelles mesures de ce type ont été signalées depuis la mi-octobre 2021 et cinq ont été signalées comme ayant été supprimées. Cela confirme que le nombre de nouvelles mesures liées à la COVID-19 dans le domaine du commerce des services a diminué de manière radicale depuis l'année dernière.

10. **La guerre en Ukraine** a eu un impact important sur les flux commerciaux au cours de la période visée par l'examen. Le Secrétariat a identifié quelque 71 sanctions commerciales et liées au commerce spécifiques imposées par 43 Membres de l'OMC et un observateur à la Fédération de Russie dans le domaine du commerce des marchandises. Soixante-quinze sanctions commerciales et liées au commerce dans le domaine des services, imposées à la Fédération de Russie par 39 Membres de l'OMC, ont été recensées. Dans le domaine de la propriété intellectuelle, plusieurs Membres de l'OMC ont mis en œuvre des mesures et des sanctions qui pourraient affecter indirectement le maintien et l'octroi de licences de droits de propriété intellectuelle (DPI).

11. **En ce qui concerne les mesures commerciales ordinaires**, 230 nouvelles mesures de facilitation des échanges et 109 mesures restrictives pour le commerce ont été enregistrées pour les Membres et observateurs de l'OMC. Ces mesures comprennent 32 restrictions à l'exportation et 18 mesures de facilitation des importations mises en place par les Membres de l'OMC en réponse au conflit. Les échanges commerciaux couverts par les mesures de facilitation des importations introduites au cours de la période examinée ont été estimés à 603,2 milliards d'USD et ceux visés par des mesures de restriction des importations à 23,5 milliards d'USD. Selon les estimations préliminaires du Secrétariat, et sur la base des informations disponibles, la valeur des échanges couverts par des mesures de restriction des exportations prises par les Membres de l'OMC en réponse au conflit a été estimée à 69,6 milliards d'USD. Celle des échanges visés par des mesures de facilitation des importations a été estimée à 38,3 milliards d'USD.

12. Le **nombre de restrictions à l'importation** en vigueur n'a cessé d'augmenter depuis 2009 – tant en valeur qu'en pourcentage des importations mondiales. À la mi-mai 2022, quelque 8,9% des importations mondiales continuent d'être affectées par des restrictions à l'importation mises en œuvre depuis 2009 et qui sont toujours en vigueur.

13. **Après le pic de 2020, le nombre moyen des ouvertures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales a atteint son plus bas niveau depuis 2012.** Les mesures correctives commerciales restent un outil de politique commerciale important pour les Membres de l'OMC, représentant 30% de toutes les mesures commerciales concernant les marchandises non liées à la COVID-19 dont il est fait état dans le présent rapport.

14. La majorité des 93 nouvelles **mesures ordinaires affectant le commerce des services** mises en œuvre par les Membres et les observateurs de l'OMC étaient de nature à faciliter les échanges. Plus de la moitié des mesures concernaient les télécommunications, les services informatiques et les services Internet et autres services en réseau, y compris un nombre important de mesures fiscales, ou les services financiers.

15. **Les Membres de l'OMC ont continué d'utiliser les mécanismes de transparence des Comités SPS et OTC** pour notifier leurs mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les obstacles techniques au commerce (OTC), ainsi que pour examiner et souvent régler des préoccupations commerciales spécifiques (PCS) de façon non litigieuse. La sécurité sanitaire des produits alimentaires était l'objectif le plus fréquemment identifié dans les 613 notifications SPS périodiques présentées par les Membres de l'OMC et la majorité des 162 mesures d'urgence notifiées au cours de la même période, en rapport avec la santé animale. Les Membres de l'OMC ont présenté 125 notifications et communications SPS sur 67 mesures SPS prises en réponse à la pandémie. La plupart des 1 446 nouvelles notifications OTC périodiques présentées par les Membres de l'OMC au cours de la période examinée avaient pour objectif principal la protection de la santé ou de la sécurité

des personnes. Les Membres de l'OMC ont présenté à l'OMC 213 notifications OTC liées à la COVID-19. Celles-ci couvrent un large éventail de produits, notamment des médicaments, des fournitures médicales et des équipements de protection individuelle (EPI).

16. Plusieurs **préoccupations commerciales soulevées dans le cadre des organes de l'OMC** durant la période visée par l'examen étaient nouvelles et plusieurs autres avaient déjà été soulevées lors de périodes précédentes, ce qui semble montrer que des questions persistaient et demeuraient irrésolues. Dans l'ensemble, au cours de la période examinée, les Membres de l'OMC ont continué à utiliser les comités de l'OMC pour engager le dialogue avec leurs partenaires commerciaux au sujet des domaines suscitant ou pouvant susciter des frictions commerciales.

17. Dans le cadre du Comité de l'**agriculture**, les Membres ont posé 141 questions concernant des notifications individuelles, des notifications tardives et des questions spécifiques relatives à la mise en œuvre au titre de l'article 18:6. La plupart de ces questions concernaient les notifications ou les politiques des Membres en matière de soutien interne. L'évolution du marché alimentaire mondial dans le contexte de la guerre en Ukraine et les conséquences qui en découlent pour la sécurité alimentaire dans le monde ont dominé les discussions du Comité de l'agriculture. Au cours de la période examinée, sur les huit restrictions à l'exportation notifiées, une a été mise en place en réponse à la pandémie de COVID-19 et deux étaient directement ou indirectement liées au conflit.

18. Pendant la période à l'examen, les Membres de l'OMC ont continué d'ajuster leurs cadres nationaux de propriété intellectuelle (PI) et de mettre en œuvre des mesures spécifiques liées à la PI pour faciliter le développement et la diffusion des technologies de la santé liées à la COVID-19 et pour simplifier les prescriptions administratives en matière de PI.

19. Le Rapport aborde aussi plusieurs autres évolutions et discussions importantes en ce qui concerne le commerce, survenues durant la période à l'examen, notamment le commerce et l'environnement; la facilitation des échanges; les accords commerciaux régionaux (ACR); les marchés publics; le commerce électronique; les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et le financement du commerce.